

Procès-verbal du conseil municipal du lundi 23 janvier 2023

Le conseil municipal était convoqué pour le mercredi 18 janvier 2023 à 14h00.
Le quorum n'étant pas atteint, le conseil a été reconvoqué le lundi 23 janvier 2023 à 17h00

La séance commence à 17h00.

Sont présents : André PECH, Roxane LACUBE, Maggy PEYRADE et Philippe CALVAYRAC.

Absent : Thomas CAVAYE.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

- Approbation de la séance du 14 décembre 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

- Autorisation à payer en investissements à hauteur de 25% du budget précédent pour les opérations nouvelles 2023

Certaines factures pour travaux, qui dépendent du budget 2023, doivent être réglées dès maintenant. Il faut une décision du conseil pour anticiper ces dépenses.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents.

- Avis sur le projet de schéma de mutualisation de Carcassonne Agglo

L'agglo carcassonnaise avance dans son projet de mutualisation des communes.

Si la mutualisation des achats nous semble une bonne chose (tarifs préférentiels), celle des personnels ne nous convient pas du tout.

Elle signifierait la fin des permanences en Mairie de la secrétaire et la création d'un pool de secrétaires que le Maire appellerait pour toutes les demandes de travaux de secrétariat et ferait que ces demandes seraient traitées par des personnes différentes.

L'employé communal ne resterait plus dans la commune, comme à l'heure actuelle, mais serait affecté dans le territoire de l'Agglo en fonction des besoins.

De plus l'Agglo facturerait ces prestations à la commune ce qui risquerait de revenir plus cher que maintenant.

Le conseil, à l'unanimité des présents, rejette ce schéma de mutualisation.

- Indemnités de fonction

M le Maire demande à Ph. CALVAYRAC de sortir de la salle. R. LACUBE le remplace provisoirement dans sa fonction de secrétaire de séance.

M le Maire expose que, depuis qu'il est seul adjoint, Ph. CALVAYRAC a pris des responsabilités supplémentaires dans la commune (délégations etc...) et il estime que son indemnité de fonction doit être revalorisée à hauteur de 150 € nets mensuels.

Les membres restants du conseil sont d'accord (Ph. CALVAYRAC ne vote pas).

- Questions diverses

M Jean PERDEREAU a procédé à l'enlèvement des corps de la concession lui appartenant au cimetière et rétrocède celle-ci à la commune.

M PACQUE se plaint d'infiltrations d'eau dans son sous-sol, infiltrations qu'il attribue aux travaux de la rue du Sarrat. Il se renseigne sur les possibilités de faire financer les travaux de réparation par les assurances.

Mme Miranda CANTI craint qu'un mur de son garage ne s'écroule suite à ces mêmes travaux de la rue du Sarrat. Elle aussi se renseigne auprès des assurances.

La séance se termine à 19h00 par la signature des délibérations.

Le Secrétaire Philippe CALVAYRAC



Le Maire André PECH

